



FUNDACIÓ  
GALA-SALVADOR DALÍ



© Salvador Dalí, Fundació Gala-Salvador Dalí, Figueres, 2007

## Núm. cat. P 364

### Le chevalier de la mort

- Date:** c. 1934
- Technique:** Huile sur toile
- Dimensions:** 65.5 x 50 cm
- Signature:** Signé, postérieurement, en bas à droite: *Dalí*



**Localisation:** Collection privée



## Provenance

- Comtesse Pecci-Blunt
- Vendu aux enchères chez Sotheby's, New York, le 14 mai 1980
- Collection privée
- Vendu aux enchères chez Sotheby's, Londres, le 5 février 2007
- Collection privée
- Vendu aux enchères chez Christie's, Londres, le 23 juin 2010

## Expositions

- 1989, Stuttgart, Staatsgalerie, *Salvador Dalí, 1904-1989*, 13/05/1989 - 23/07/1989, num. cat. 151

## Bibliographie

- *Salvador Dalí, 1904-1989*, Gerd Hatje, Stuttgart, 1989, p. 199
- Alessandr Rogin, [*Salvador Dalí : el mite i la realitat*], Republica, Moscou, 1992, p. 94
- A. Reynolds Morse, *Dali's animal crackers*, Salvador Dalí Museum, St. Petersburg, Florida, 1993, p. 145
- Robert Descharnes, Gilles Néret, *Salvador Dalí, 1904 -1989*, Benedikt Taschen, Köln, 1994, p. 223

## Gestion de droits d'auteur

Les droits de propriété intellectuelle des œuvres de Salvador Dalí et, par conséquent, de celles qui sont reproduites sur ce site, sont propriété de l'État Espagnol, cédés en exclusivité à la Fondation Gala-Salvador Dalí.

En conformité avec la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle, la reproduction (totale ou partielle), la distribution, la transformation, la communication publique, la mise à disposition interactive, ainsi que toute autre forme d'exploitation, par tout moyen, des œuvres figurant sur ce site sont interdits.

Toute exploitation des œuvres de Salvador Dalí doit obligatoirement faire l'objet d'une demande préliminaire auprès de VEGAP (91 532 66 32/ 93 201 03 31) [www.vegap.es](http://www.vegap.es) et reste soumise à l'obtention de la licence correspondante. Toute infraction à l'égard des droits de propriété intellectuelle des œuvres de Salvador Dalí sera poursuivie, conformément à la législation en vigueur.